

## PROCES-VERBAL SOMMAIRE

Le lundi 30 mars 2009 à 19 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération 2 Rives de Seine, légalement convoqué, s'est réuni en son siège, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre CARDO, Président

### Secrétaire de séance :

Hubert FRANCOIS DAINVILLE

### Date de la Convocation :

19 mars 2009

### Date d'affichage :

19 mars 2009

**Nombre de conseillers  
en exercice : 23**

**Nombre de conseillers  
présents : 21**

**Nombre de votants : 21**

### DELEGUES TITULAIRES PRESENTS :

- Pierre CARDO
- Philippe TAUTOU
- Eddie AÏT
- Hugues RIBAULT
- Joël MANCEL
- Catherine ARENOU
- Michel SORAIN
- Philippe BARRON
- Nicole BIARD
- Mireille BOURBON-PEREZ
- Pierre-Claude DESSAIGNES
- Hubert FRANCOIS-DAINVILLE
- Denis FAIST
- Rolande FIGUIERE
- Jean-Louis FRANCCART
- Pierre GAILLARD
- Nathalie JUBAN
- Laurent LANYI
- Virginie MUNERET
- Martine PELLETIER

### DELEGUES TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

- Patrice JEGOUIC
- Annick DELOUZE-WOLFF
- Jean-Yves SIX

### DELEGUES SUPPLEANTS PRESENTS :

- Patrick CHATAINIER

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MARS 2009**

### **SECRETAIRE DE SEANCE**

En application de l'article L 2121.15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Hubert FRANCOIS-DAINVILLE a été désigné secrétaire de séance.

### **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 JANVIER 2009**

Le procès-verbal de la séance du 23 février 2009 a été approuvé à l'unanimité.

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE L'ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE**

Après lecture par le Président, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité,

1. Tableau des effectifs : création de postes
2. Adoption du budget 2009
3. Fixation du taux de taxe professionnelle 2009
4. Fixation des attributions de compensation définitives
5. Fixation du taux de T.E.O.M. des communes relevant du SIDRU
6. Fixation du taux de T.E.O.M. des communes relevant du SIVATRU
7. Solde subvention FSE 2006
8. Reprise anticipée et affectation des résultats d'exploitation 2008 Hôtel d'entreprises
9. Adoption du budget 2009 Hôtel d'entreprises
10. Convention de groupement de commandes travaux rue Edouard Legrand à Chanteloup-les-vignes
11. Convention de groupement de commandes pour la réalisation des travaux d'aménagement du secteur de la rue du Val et rue du Bel Air à Chanteloup-les-Vignes
12. Convention d'entretien des feux tricolores
13. Convention de groupement de commandes pour les prestations de balayage manuel à Carrières-sous-Poissy
14. Convention de groupement de commandes pour la réalisation de travaux aux abords du Parc Champeau à Chanteloup-les-Vignes
15. Avenant au marché de travaux d'aménagement avenue de Poissy à Chanteloup-les-Vignes
16. Subvention aux associations, volet emploi et développement économique
17. Adhésion à l'association EUROPAN France
18. Avenant n° 1 au marché de collecte et d'évacuation des déchets ménagers résiduels et assimilés, déchets recyclables, végétaux et encombrants

#### **1. TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION DE POSTES**

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

**DECIDE** la création de :

Filière administrative :

1 poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

## 2. ADOPTION DU BUDGET PRINCIPAL 2009

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

**ADOPTE**, par chapitre, le budget primitif 2009 résumé comme suit :

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<i>Section de fonctionnement</i>	24 686 928 € dont 2 182 151 € d'opérations d'ordre	24 686 928 €
<i>Section d'investissement</i>	8 929 848 €	8 929 848 € dont 2 182 151 € d'opérations d'ordre

## 3. FIXATION DU TAUX DE TAXE PROFESSIONNELLE

Après en avoir débattu, le conseil communautaire, à l'unanimité,

**FIXE** le taux de taxe professionnelle pour l'exercice 2009 à 13.66 %

## 4. FIXATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DEFINITIVES

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

**FIXE** le montant définitif des attributions de compensation des communes membres à hauteur de :

<b>Communes</b>	<b>AC définitives 2009</b>
<b>Andrésy</b>	- 201 334
<b>Carrières sous Poissy</b>	3 244 564
<b>Chanteloup-les-Vignes</b>	292 532
<b>Chapet</b>	21 259
<b>Triel sur Seine</b>	-296 261
<b>Verneuil sur Seine</b>	- 418 132
<b>TOTAUX</b>	<b>2 642 628</b>

## 5. FIXATION DU TAUX DE T.E.O.M. DES COMMUNES RELEVANT DU S.I.D.R.U.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

**FIXE** comme suit le taux de T.E.O.M. sur la partie du territoire relevant du S.I.D.R.U. :

	<b>Zone n°1 Andrésy</b>	<b>Zone n°2 Carrières-sous- Poissy</b>	<b>Zone n°3 Verneuil-sur-Seine</b>
<b>Bases</b>	16 699 212	16 105 305	18 014 425
<b>Produit</b>	1 486 229	1 404 382	1 547 439
<b>Taux 2009</b>	8,90 %	8,72 %	8,59 %

#### **6. FIXATION DU TAUX DE T.E.O.M. DES COMMUNES RELEVANT DU S.I.V.A.T.R.U.**

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

**FIXE** comme suit le taux de T.E.O.M. sur la partie du territoire relevant du S.I.V.A.T.R.U. :

	<b>Chanteloup-les- Vignes</b>	<b>Chapet</b>	<b>Triel sur Seine</b>
<b>Bases</b>	9 234 110 €	1 410 046 €	15 757 832
<b>Produit</b>	974 198 €	123 097 €	1 126 685 €
<b>Taux 2009</b>	10.55 %	8.73 %	7.15 %

#### **7. SUBVENTION FONDS SOCIAUX EUROPEENS**

Après en avoir débattu, le conseil communautaire, à l'unanimité,

**DECIDE** de reverser le solde des subventions FSE 2006 aux associations suivantes :

Bénéficiaire	Action	Convention	Montant
Association AIDE	Atelier informatique	n°2006-1-4	7 719,74 €
Association AIDE	Agir pour l'emploi des adultes	n° 2006-1-1	6 522,11 €
Association ASTI	Intégration et accompagnement dans l'emploi	n°2006-5-5	53 010,40 €
Association ASTI	Remboursement "Atelier de socialisation à dominante langagière"	n°2006-5-4	-6 637,14 €
Association Babyloop	Formation des femmes de quartier aux métiers de la petite enfance	n°2006-5-1	12 310,31 €
Association Babyloop	Crèche 24H/24 7J/7	n°2006-5-2	38 714,80 €
Association Promeirives	Accueil MEFE	n°2006-1-2	3 314,09 €

Association Promeirives	Remboursement "Vérification de service fait"	n°2006-3-4	-41,80 €
Association Promeirives	Animation EDE	n°2006-1-3	7 054,34 €
Association Promeirives	Remboursement "Forum : emploi au féminin"	n°2006-5-3	-2 615,89 €
Association Promeirives	Développement MEFE	n°2006- 3-1	5 942,94 €
Association Promeirives	Point Parents Travail Temporaire	n°2006-2-3	245,89 €
Commune de Chanteloup les Vignes	Professionnalisation et consolidation dans l'emploi des médiateurs	n°2006-1-5	1 120,00 €
Mission Locale de Conflans Ste Honorine, Chanteloup les Vignes, Andrésey et Maurecourt	Prévention récidive	n°2006-2-2	595,63 €
Mission Locale de Conflans Ste Honorine, Chanteloup les Vignes, Andrésey et Maurecourt	Invitation au parcours	n°2006-2-1	5 456,45 €
<b>TOTAL</b>			<b>132 711,87 €</b>

#### **8. REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION 2008 HOTEL D'ENTREPRISES**

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

**DECIDE** d'affecter au budgt primitif 2009, le résultat d'exploitation de l'exercice 2008 validé par la Trésorerie pour un montant de 28 371.99 € de la manière suivante :

- **au compte 002** : Résultat de fonctionnement reporté (recettes de fonctionnement) : 18 371.99 €.
- **au compte 1068** : Excédents de fonctionnement capitalisés (recettes d'investissement) : 10 000€

**DECIDE** d'affecter au budget primitif 2009 le résultat d'investissement de l'exercice 2008 validé par la Trésorerie pour un montant de 20 593.09 € au compte 001 – solde d'exécution de la section d'investissement (recettes d'investissement)

#### **9. ADOPTION DU BUDGET 2009 HOTEL D'ENTREPRISES**

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

**ADOPTE** le budget annexe Hôtel d'entreprises 2008 résumé comme suit :

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<i>Section de fonctionnement</i>	105 091.99 €	105 091.99 €
<i>Section d'investissement</i>	30 593,09 €	30 593,09 €

10. **CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES TRAVAUX DE LA RUE EDOUARD LEGRAND A CHANTELOUP LES VIGNES**

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Président à signer une convention de groupement de commandes avec la commune de Chanteloup les Vignes pour la réalisation des travaux de la rue Edouard Legrand.

**DESIGNE** comme coordonnateur du groupement, la commune de Chanteloup les Vignes, qui exercera ses missions conformément aux dispositions de la convention de groupement jointe.

**DESIGNE** comme représentant à la commission d'appel d'offres du groupement :

En tant que membre titulaire : M. DESSAIGNES

En tant que membre suppléant : Mme BIARD

Conformément aux dispositions de la convention de groupement, cette commission aura pour mission d'émettre un avis sur la sélection des candidatures et sur l'analyse des offres.

11. **CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU SECTEUR DE LA RUE DU VAL ET DU BEL AIR A CHANTELOUP LES VIGNES**

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Président à signer une convention de groupement de commandes avec la commune de Chanteloup-les-Vignes pour la réalisation des travaux d'aménagement du secteur de la rue du Val et du Bel air.

**DESIGNE** comme coordonnateur du groupement, la commune de Chanteloup-les-Vignes, qui exercera ses missions, conformément aux dispositions de la convention de groupement jointe.

**DESIGNE** comme représentant à la commission d'appel d'offres du groupement :

En tant que membre titulaire : Mme BOURBON-PEREZ

En tant que membre suppléant : Mme JUBAN

12. **CONVENTION D'ENTRETIEN DES FEUX TRICOLORES**

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Président à signer avec le conseil général des Yvelines une convention pour l'entretien des feux de signalisation tricolores situé au niveau du passage à niveau n°8 à Chanteloup les Vignes.

13. **GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES PRESTATIONS DE BALAYAGE MANUEL**

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Président à signer une convention de groupement de commandes avec la commune de Carrières sous Poissy pour la réalisation des prestations de balayage manuel.

**DESIGNE** comme coordonnateur du groupement, la communauté d'agglomération 2 Rives de Seine, qui exercera ses missions conformément aux dispositions de la convention de groupement jointe.

**14. GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT AUX ABORDS DU PARC CHAMPEAU A CHANTELOUP LES VIGNES**

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Président à signer une convention de groupement de commandes avec la commune de Chanteloup-les-Vignes pour la réalisation des travaux d'aménagement aux abords du parc Champeau.

**DESIGNE** comme coordonnateur du groupement, la commune de Chanteloup-les-Vignes, qui exercera ses missions conformément aux dispositions de la convention de groupement jointe.

**DESIGNE** comme représentant à la commission ad hoc du groupement :

En tant que membre titulaire : M. GUILLEMAN

En tant que membre suppléant : M. MANCEL

**15. AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'AVENUE DE POISSY**

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

**AUTORISE** le Président à signer avec la société LE FOLL, l'avenant n°1 au lot 1 du marché de réaménagement de l'avenue de Poissy à Chanteloup les Vignes pour un montant de 25 770 € hors taxes, soit 30 820.92 € toutes taxes comprises.

**DIT** que la dépense est inscrite au budget 2009,

**16. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS VOLET EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité,

**D'ATTRIBUER** les subventions suivantes :

• Mission Locale de Conflans Sainte Honorine	50 812,00 €
• Mission Locale de Poissy	64 450,00 €
• Maison de l'Emploi Amont 78 (MDE)	91 390,00 €
• Agence Intercommunale pour le Développement et l'Emploi (A.I.D.E.)	180 000,00 €

• Association Agir Combattre Réunir (A.C.R)	9 000,00 €
• Association pour le Développement Agricole de Seine Aval (ADADSA)	6 000,00 €
• Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement des Yvelines – CAUE (projet Agence Conseil Ecoconstruction)	21 680,00 €
• Energie Solidaire (projet Agence Conseil Eco construction)	30 000,00 €

**D'APPROUVER** les termes des conventions à intervenir avec les associations auxquelles il est attribué une subvention d'un montant supérieur à 23 000 €.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions telles qu'elles sont établies,

**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

*Messieurs Cardo, Gaillard, administrateurs des associations, n'ont pas pris part au débat ni au vote relatif à la subvention versée en faveur des Missions Locales de Conflans Sainte Honorine.*

*Messieurs Tautou, Mancel, Lanyi, Barron, Francois-Dainville, administrateurs des associations, n'ont pas pris part au débat ni au vote relatif à la subvention versée en faveur des Missions Locales de Poissy.*

*Messieurs Lanyi, Gaillard, administrateurs de l'association, n'ont pas pris part au débat ni au vote relatif à la subvention versée en faveur de la MDE Amont 78.*

*Messieurs Cardo, Gaillard., administrateurs de l'association, n'ont pas pris part au débat ni au vote relatif à la subvention versée en faveur l'association AIDE.*

*Mesdames Muneret et Figuiere, messieurs Barron et Francart., administrateurs de l'association, n'ont pas pris part au débat ni au vote relatif à la subvention versée en faveur l'association ADADSA.*

## **17. ADHESION A L'ASSOCIATION EUROPEAN FRANCE**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

**DECIDE** d'adhérer à l'association EUROPEAN France

**DESIGNE** M. Philippe Tautou pour représenter la communauté d'agglomération 2 rives de Seine à l'association European

## **18. AVENANT N°1 AU MARCHE DE COLLECTE ET D'EVACUATION DES DECHETS MENAGERS RESIDUELS ET ASSIMILES, DECHETS RECYCLABLES, VEGETAUX ET ENCOMBRANTS**

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

**AUTORISE** le Président à signer avec la société VEOLIA propreté l'avenant n° 1 au marché de collecte et d'évacuation des déchets managers, résiduel et assimilés, déchets recyclables, végétaux et encombrants pour un montant de 37 550 euros hors taxes, soit 39 615, 25 euros toutes taxes comprises.

**PREND ACTE** que cet avenant n° 1 entraîne une augmentation du m arché initial de 0,45 %.